

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 19/005/2014
AILRC-FR
21 mars 2014

Amnesty International demande la fin des atteintes flagrantes aux droits humains dans un contexte de crise humanitaire en République centrafricaine

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel sur la République centrafricaine.

Amnesty International se félicite de la présence de la délégation de la République centrafricaine vendredi 21 mars pour l'adoption de son Examen périodique universel (EPU) et reconnaît là un signe d'adhésion au système international de protection des droits humains malgré la crise qui perdure dans le pays.

De graves atteintes aux droits humains, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, continuent d'être perpétrés dans de nombreuses régions de la République centrafricaine en dépit de la présence de l'Union africaine et de l'armée française sur place. Des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des pillages et d'autres atrocités ont lieu tous les jours. Un nettoyage ethnique de la population musulmane se déroule également et force des milliers de musulmans à se réfugier dans les pays limitrophes. Dans le même temps, les milliers de personnes contraintes de fuir la violence en République centrafricaine, surtout celles de confession musulmane, sont maintenant confrontées à une autre crise humanitaire au Tchad voisin. La saison des pluies s'annonce et leur situation déjà désespérée se détériorera rapidement si des abris, de la nourriture et des services de santé ne sont pas mis à leur disposition de toute urgence.

Bien qu'un nouveau gouvernement soit en place depuis janvier 2014, une crise humanitaire et des droits humains encore plus grande se profile toujours si rien n'est fait pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains qui continuent d'être commises par toutes les parties au conflit dans le pays. Amnesty International est rassurée par l'acceptation des recommandations visant à restaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine¹ et salue la volonté de faciliter et de fournir l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur du pays.²

L'organisation se réjouit aussi que la République centrafricaine ait accepté les recommandations l'incitant à renforcer l'état de droit et à développer les capacités de la police et des forces de sécurité.³

Elle accueille avec satisfaction l'engagement pris par les autorités du pays de coopérer et de travailler activement avec la communauté internationale pour résoudre cette crise humanitaire et des droits humains.⁴

Enfin, Amnesty International estime que, pour rétablir la paix en République centrafricaine, il faudra que les forces de maintien de la paix proposées par les Nations unies, qui devraient

¹ A/HRC/25/11, recommandations 104.68 (Sierra Leone), 104.69 (Autriche), 105.47 (Maroc).

² A/HRC/25/11, recommandations 104.77 (Moldavie), 104.93 (Équateur), 105.59 (États-Unis), 105.60 (Australie), 105.61 (Comores), 105.62 (Rwanda).

³ A/HRC/25/11, recommandations 104.31 (Autriche), 104.59 (Djibouti), 104.60 (Allemagne), 104.43 (Belgique), 104.44 (République tchèque), 104.45 (Roumanie), 104.46 (Soudan), 104.47 (République de Corée), 104.48 (Pays-Bas), 104.72 (Royaume-Uni), 105.18 (Soudan du Sud), 105.48 (Angola).

⁴ A/HRC/25/11, recommandations 105.69 (Japon), 105.70 (Soudan), 105.78 (Singapour).

être déployées prochainement dans le pays, soient dotées d'un mandat 'robuste' en matière de droits humains, disposent de ressources suffisantes et soient utilisées de la façon la plus efficace et la plus ferme possible, en particulier en étant postées dans les zones où les civils ont le plus besoin de protection. En attendant, les forces de l'Union africaine (MISCA) et de l'armée française (Sangaris) actuellement présentes en République centrafricaine doivent veiller à la protection efficace des civils et s'assurer que la défense des droits humains soit au cœur de leurs activités.

Complément d'information

Au cours de sa 25^e session, le 20 Mars 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les conclusions de l'EPU sur la République centrafricaine. Avant cela, Amnesty International a présenté une déclaration orale.

Publications d'Amnesty International :

- Carte interactive pour comprendre la crise des droits humains en République centrafricaine et découvrir les témoignages des survivants, 7 mars 2014, <https://campaigns.amnesty.org/fr/campaigns/conflict-in-car>
- Communiqué de presse, *République centrafricaine. Le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence pour remédier à la crise*, 28 février 2014, <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/car-urgent-action-needed-un-security-council-address-crisis-2014-02-28>
- Rapport, *Nettoyage ethnique et tueries intercommunautaires en République centrafricaine*, 12 février 2014, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR19/004/2014/fr>
- Déclaration publique, *"None of us are safe": war crimes and crimes against humanity in CAR*, 19 décembre 2013 (en cours de traduction en français), <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR19/013/2013/en>
- Rapport, *République centrafricaine. La crise des droits humains devient incontrôlable*, 29 octobre 2013, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR19/003/2013/fr>

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, UK
www.amnesty.org
